

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2013

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 31 août deux mille treize, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GENEST Bruno, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 août 2013.

Le Maire fait ensuite procéder à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : M. GENEST, Mme MILLERE, Mme INSELIN, Mme MEUNIER, M. CHANTEREAU, M. LACOMBE, M. ABSI, M. FOUSSETTE, M. CHAPELOT, Mme GARON, M. CHAMPEAUD, Mme RAMADIER, M. ALLES, M. PERRIER, M. BOUTIN, M. MOREL.

Absents avec délégation :

- M. LAREYNIE délégation à M. GENEST
- Mme THEILLOUT délégation à M. ABSI
- Mme BRACHET délégation à Mme INSELIN
- M. REJASSE délégation à M. FOUSSETTE
- Mme KONGOLO-BUKASA délégation à Mme RAMADIER
- Mme MARCELAUD délégation à M. PERRIER
- Mme BOBIN délégation à M. ALLES
- Mme GUYONNAUD délégation à Mme MILLERE
-

Absents sans délégation :

- Mme FAYE
- M. GREIL
- Mme BOULESTEIX

Monsieur CHANTEREAU a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2013. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité en tenant compte des observations formulées.

Intercommunalité

1 ⇒ Election des délégués de la commune au Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges (CIOL).

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°D/2013/43 en date du 1^{er} juillet 2013, le Conseil Municipal a décidé de valider la création d'un syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) entre les communes de Condat sur Vienne, Isle et Bosmie l'Aiguille, et dont l'objet est l'enseignement de la musique et la gestion de l'école intercommunale de musique.

Dans cette même délibération, le Conseil Municipal a également choisi de déléguer, à compter du 1^{er} septembre 2013, la compétence « enseignement de la musique et gestion de l'école intercommunale de musique » à ce Syndicat Intercommunal qui prend le nom de Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges (CIOL).

Par arrêté en date du 9 août 2013, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne a entériné la création du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges (CIOL).

L'article 5 des statuts du CIOL dispose que : « le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Chaque commune est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ».

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués des communes sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'il a reçu les déclarations de candidatures suivantes :

- Délégués titulaires : Monsieur Bruno GENEST et Madame Béatrice RAMADIER
- Délégués suppléants : Monsieur François LAREYNIE et monsieur Michel FOUSSETTE

Monsieur le Maire demande alors s'il y a d'autres candidatures parmi les conseillers municipaux. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, il est procédé à un premier tour de scrutin.

A l'issue du premier tour de scrutin, ont obtenu :

- Monsieur Bruno GENEST 24 voix
- Madame Béatrice RAMADIER 24 voix
- Monsieur François LAREYNIE 24 voix
- Monsieur Michel FOUSSETTE 23 voix
- Monsieur Joseph ABSI 1 voix

Sont déclarés élus en qualité de délégués titulaires de la commune de Condat sur Vienne au Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges (CIOL) :

- Monsieur Bruno GENEST
- Madame Béatrice RAMADIER

Sont déclarés élus en qualité de délégués suppléants de la commune de Condat sur Vienne au Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges (CIOL) :

- Monsieur François LAREYNIE
- Monsieur Michel FOUSSETTE

La séance est close à 10h37.

